

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 00, le 16 juin 2022, en salle de réunion située au 380, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège # 4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

2022-06-132

Ouverture de la séance

Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3, n'étant pas présente lors de la séance, son absence est motivée sur l'avis de convocation original daté du 14 juin dernier.

Tous les autres membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et leur présence est confirmée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 12 sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Martin, il est résolu que la présente séance soit ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-06-133

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel qu'il a été convoqué dans l'avis :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **.**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
5. **FINANCE**
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Paiement décompte #2 (route 349, chemin du Golf et chemin de la Rivière)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Travaux de rénovation (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-06-134 **Paiement décompte # 2 (route 349, chemin du Golf et chemin de la Rivière)**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection de la route 349, du chemin du Golf et du chemin de la Rivière, pour le paiement du décompte # 2 de l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire le paiement du décompte # 2 au montant de 170 126.21 \$ à l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc. a été exécuté et financé par les règlements d'emprunt 369-2021 (route 349), 370-2021 (chemin de la Rivière) et 371-2021 (chemin du Golf).
Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-06-135 **Travaux de rénovation (Projet Maison de la Rivière Maskinongé)**

CONSIDÉRANT le projet de création d'un site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale, la *Maison de la Rivière Maskinongé*, lié aux résolutions 2020-10-238, 2020-11-261, 2021-02-030, 2021-03-067, 2021-08-220, 2021-09-239, 2021-09-252, 2021-10-264, 2022-02-028, 2022-02-029, 2022-03-035, 2022-03-060, 2022-04-081, 2022-05-104 ainsi que la résolution 2022-05-105;

CONSIDÉRANT que les estimations de coût global du projet s'élèvent à 1 369 371 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu:

QUE les plans et devis du projet de rénovation de la *Maison de la Rivière Maskinongé* préparés par M. Richard L. Gravel, architecte, soient approuvés et que le projet se continue tel que présenté, en date du 16 juin 2022;

QUE Richard L. Gravel est mandaté pour aller en appel d'offre SEAO au nom de la municipalité de Saint-Didace, faire les recommandations et les suivis de chantier, tel qu'il appert de sa proposition de mandat signée entre les partis le 16 février 2022.
Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

2022-06-136 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bélisle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 28.
Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.